

**COMMISSION  
DU VIEUX  
PARIS  
DOCUMENT  
DE SÉANCE**

**[ SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/10/2016 ]**

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/10/2016

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 93 du 29 novembre 2016.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Borie, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Noël Corbin, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Valérie Guillaume, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M<sup>me</sup> Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Olivier de Monicault, M<sup>me</sup> Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau.

### EXCUSÉS

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M<sup>me</sup> Catherine Bruant, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Emmanuelle Toulet.

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19/10/2016

### ORDRE DU JOUR

#### REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

4, place d'Aligre et 9, rue d'Aligre (12 <sup>e</sup> arr.).....	4
11, rue Quentin-Bauchart (08 <sup>e</sup> arr.).....	9
18, rue de Condé (06 <sup>e</sup> arr.).....	14

#### PERMIS

12, rue Bossuet (10 <sup>e</sup> arr.).....	18
2, avenue Stéphane-Mallarmé (17 <sup>e</sup> arr.).....	21
8, rue L'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18 <sup>e</sup> arr.).....	24
38, quai de Jemmapes (10 <sup>e</sup> arr.).....	27
6, rue du Faubourg-Saint-Honoré (08 <sup>e</sup> arr.).....	30
38, avenue Gabriel (08 <sup>e</sup> arr.).....	32

#### FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

7, rue de Bellevue (19 <sup>e</sup> arr.).....	35
29, avenue de Villiers (17 <sup>e</sup> arr.).....	37

#### SUIVIS DE VŒUX

52-60, avenue des Champs-Élysées (08 <sup>e</sup> arr.).....	40
9, rue Miguel-Hidalgo et 1-3, villa Paul-Verlaine (19 <sup>e</sup> arr.).....	43

## [ 4, PLACE D'ALIGRE ET 9, RUE D'ALIGRE (12<sup>E</sup> ARR.) ]

### Surélévation d'un immeuble d'angle du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la place d'Aligre

Pétitionnaire : Mme BOUCARD, Laurence  
SA RÉSIDENCES SOCIALES DE FRANCE  
PC 075 112 16 V 0021

Dossier déposé le 15/06/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Sur rue, restructuration avec surélévation d'un étage, après démolition de la toiture, démolition partielle de murs porteurs et de planchers à tous les niveaux, d'un bâtiment à usage d'hôtel de tourisme et de commerce, de 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol. Diminution des surfaces commerciales et suppression de l'hôtel pour changement de destination en habitation (34 logements sociaux créés), modification des devantures et modification des liaisons verticales. Sur cour, suppression de 2 ap-

pentis ainsi que réfection de la couverture et suppression d'un châssis de toit d'un bâtiment d'habitation de 1 étage + combles. Ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures des 2 bâtiments (sur rues et cour) avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur côté cour. SHON supprimée : 379 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 318 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 352 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

La place d'Aligre, son marché et les voies qui les relient à la rue du Faubourg-Saint-Antoine et à la rue de Charenton font partie d'un lotissement de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

d'une partie du domaine de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs conduit par l'architecte Nicolas Lenoir, dit le Romain. Ce dernier avait réalisé pour le même ordre de Cîteaux un bâtiment dans l'enceinte de l'abbaye-mère à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux (Côte-d'Or), quelques décennies auparavant et se vit aussi confier quelques réaménagements dans l'abbaye du faubourg parisien, créée au XII<sup>e</sup> siècle.

Associé à son frère Denis et son beau-père Henry Riboutté, Lenoir conçoit et réalise le marché, l'ouverture et le lotissement de trois rues nouvelles (actuelles rues d'Aligre, de Cotte et Beccaria). Deux ans plus tard, Denis Papillon de la Ferté, commissaire général de la Maison du roi et trésorier du comte d'Artois, s'intéresse au projet, qui, en 1779 et 1782, trouve le soutien du banquier Pierre Kornmann et de l'intendant des finances du comte d'Artois, Jean-Baptiste Élie de Beaumont.

Un plan de 1786 illustre l'avancement des ventes et constructions. La plupart des terrains sont alors la pro-

priété de Chomel de Scéville, prête-nom chargé de leur revente. À cette date, outre le marché et quelques constructions élevées dans les rues nouvellement ouvertes, sont édifiés quatre pavillons identiques, qui marquent les entrées de cette place villageoise. Ce sont quatre immeubles élevés d'un entresol et deux étages carrés sous comble brisé, dont l'angle est marqué par un pan coupé d'une travée. L'immeuble 4, place d'Aligre et 9, rue d'Aligre fait partie de ces premières constructions. Actuellement, un escalier à limon en bois mouluré supportant une rampe en fer forgé à barreaux carrés témoigne – malgré des adaptations malheureuses – de cette ancienneté, tout comme la toiture brisée dont des éléments de la charpente ancienne ont pu être vus.

En 1792, les héritiers Chomel font construire à la droite de l'immeuble une maison de rapport de cinq travées, reprenant, sur rue, la même élévation et le même gabarit. Avant 1852, l'immeuble d'angle est occupé par des marchands de vin qui tiennent boutique au rez-de-



Extrait du P.L.U.



La place et le marché d'Aligre en 1951 (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet). En rouge, l'immeuble concerné par le permis.



Plan du marché Saint-Antoine, 1786 (Archives nationales).



La place d'Aligre en 1947. À gauche, l'immeuble concerné par le permis (© Direction de l'urbanisme / Ville de Paris).



Vue actuelle de l'immeuble depuis la place du marché.



Vue actuelle du pavillon sur cour.

chaussée et louent en meublés les étages supérieurs. En 1852, Jean-Louis Périchard, marchand de vin et propriétaire de l'immeuble voisin dans la rue d'Aligre, acquiert les deux propriétés et opère le regroupement des trois entités. Sa maison étant construite sur le modèle des deux autres, la cohérence des immeubles sur la rue était parfaite tandis que, côté cour, les bâtiments présentent des toitures différentes. C'est ce même Périchard qui, en 1865, remplace les appentis de la cour par un pavillon carré d'un étage souligné par une corniche et coiffé d'une toiture à quatre pentes. L'adresse gagne en notoriété au début du XX<sup>e</sup> siècle, grâce à l'enseigne « la Grappe d'Or », café du marché aussi renommé que les bars de la rue de Lappe (photographié en 1911 par Atget).

Seuls deux des quatre immeubles d'angle, le 9 et le 18, rue d'Aligre, ont aujourd'hui conservé leurs proportions d'origine. Les deux autres ont été surélevés au XIX<sup>e</sup> siècle. Les façades du n° 11 ont été enrichies de modénatures, dans la tradition faubourienne des immeubles

« recarrossés ». C'est d'ailleurs le même procédé qui a conduit à homogénéiser les trois anciennes propriétés qui constituent le 4, place d'Aligre, aujourd'hui recouvert par un ravalement ciment. Seules la faible hauteur des entresols et la largeur des trumeaux laissent deviner à la fois l'ancienneté du bâti et le lotissement régulier qui a présidé à leur construction, ceci expliquant l'absence de protection de cet ensemble créé entre 1776 et 1786 dans le fameux « faubourg du meuble ».

Seul le marché, reconstruit sur les plans de l'architecte Dubenton en 1844 à la demande de la Ville, est désormais classé Monument historique. Édifié dans le même temps, le petit poste de garde est laissé à l'abandon malgré son importance dans le paysage de la place. Celle-ci n'avait pas échappé à Charles Lansiaux qui l'a photographiée en 1921 lors de son inscription au Casier artistique et archéologique de la Ville de Paris. Malgré l'inscription de la place et du marché au Casier, les deux-tiers de la place hémicirculaire ont été démolis dans les années 1960 pour

la construction de la résidence des « Jardins d'Aligre » par l'architecte Jean-Robert Delb.

Le projet déposé envisage de transformer l'immeuble afin d'augmenter les surfaces locatives pour créer des logements sociaux. Pour cela, l'ensemble des distributions - en partie héritées de l'ancien garni - seraient revues. Le quatrième niveau sous comble serait redressé et un cinquième créé en retrait, tous deux dissimulés derrière un « bardage à claire voie en bois » de ton gris clair. Cela nécessiterait la démolition du dernier niveau et la dépose de la toiture du XVIII<sup>e</sup> siècle. La cage d'escalier du corps de bâtiment édifié par les frères Chomel sur la place serait elle aussi démolie et recréée en angle, ainsi que les volées qui relient les boutiques du rez-de-chaussée et le premier niveau du bâtiment de la rue d'Aligre. Sur cour, les façades seraient isolées par l'extérieur et le pavillon serait revêtu d'un bardage d'aluminium. Un ravalement nécessaire viendrait par ailleurs révéler la simplicité des façades faubouriennes.

## DISCUSSION

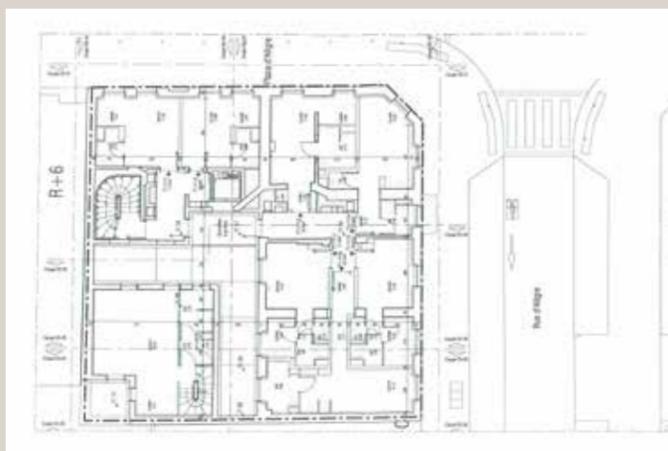
Un membre rappelle l'importance historique de cette place. Il souligne la nécessité de préserver ce qui reste de sa composition d'origine et, dans ce but, de veiller au devenir de cet immeuble d'angle. Quelqu'un regrette que tout un côté du site ait été défiguré dans les années 1960. Personne ne met en question l'intérêt du programme qui vise à créer des logements en lieu et place d'un ancien hôtel meublé mais certains choix de l'architecte sont critiqués (disparition des souches de cheminées, construction d'un ascenseur émergeant en toiture, isolation par l'extérieur dont les conséquences pourraient être néfastes pour la conservation des façades à pans de bois). Un membre fait valoir qu'il faut également prendre en compte l'enjeu de l'opération et accepter pour cela certaines transformations. La question de la surélévation fait plus particulièrement débat. Certains la rejettent de principe, jugeant qu'elle porterait atteinte à l'harmonie de la place qui repose sur la similitude des immeubles



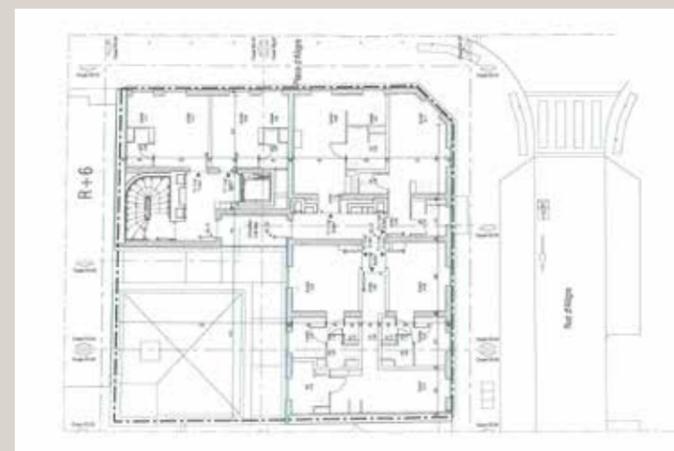
Plan du premier étage, état existant (en rouge, les démolitions projetées) (© François Brugel, architectes associés).



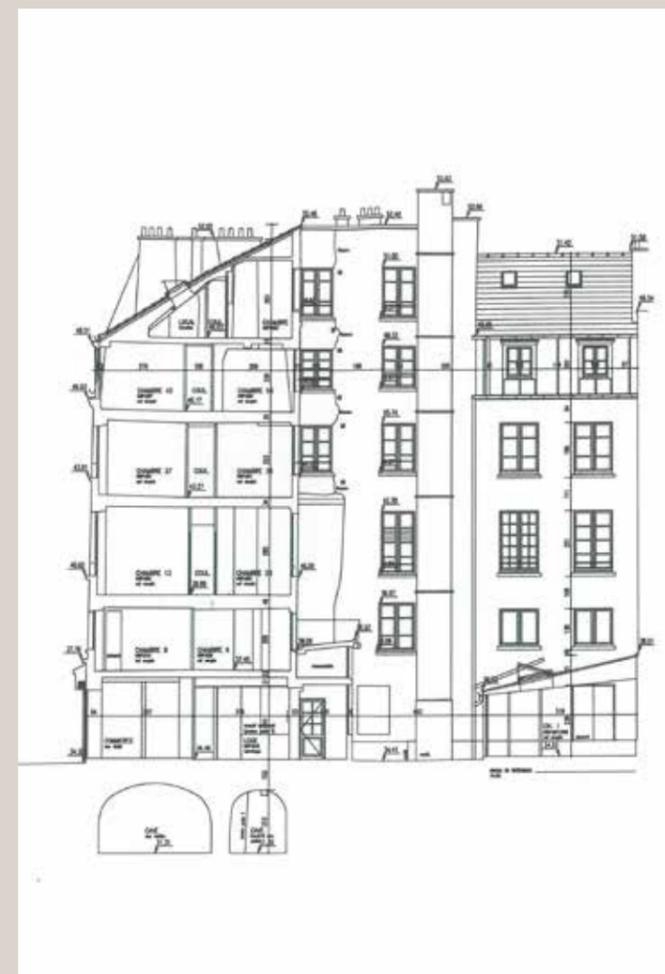
Plan du quatrième étage, état existant (en rouge, les démolitions projetées) (© François Brugel, architectes associés).



Plan du premier étage, état projeté (© François Brugel, architectes associés).



Plan du quatrième étage, état projeté (© François Brugel, architectes associés).



Coupe N/S, état existant (© François Brugel, architectes associés).



Coupe N/S, état projeté (© François Brugel, architectes associés).

qui en occupent les angles, même si deux d'entre eux ont déjà été surélevés. Les autres rejettent l'idée d'une ville figée qui ne pourrait plus être transformée. La surélévation proposée leur semble être peu visible de la rue et ils considèrent que la proposition architecturale est convenable même si elle peut encore être améliorée. La Commission estime qu'un équilibre doit être trouvé entre la transformation de l'immeuble et la préservation de son identité et du rôle qu'il joue dans l'organisation de la place.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel meublé qui fait partie d'un groupe de quatre pavillons, à l'origine identiques, construits en 1786 pour marquer les entrées de la place d'Aligre.

Si elle ne s'oppose pas au principe d'une surélévation, la commission demande que la forme proposée en soit mo-

difiée afin de conserver l'effet structurant encore engendré par ces quatre constructions qui ordonnent la place.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.  
- Archives de Paris : 3589W 35, D<sup>3</sup>P<sup>4</sup> 1852 et 1862, DQ<sup>18</sup> 82, 703 et 704.

- Archives nationales : Q/1/1241, MC/ET/LXXVII/658 (20 juillet 1852), Z/1j/1212.

- Jean-Michel Roy, « Le marché Beauvau, place d'Aligre », in Gilles-Antoine Langlois (dir.), *Le XII<sup>e</sup> arrondissement : traditions et actualités*, Paris, A.A.V.P., 1996, p. 80-83.

- Jean-Baptiste Minnaert (dir.), *Le Faubourg Saint-Antoine : architecture et métiers d'art*, Paris, A.A.V.P., 1998.

- Christine Velut, « L'industrie dans la ville : les fabriques de papiers peints du faubourg Saint-Antoine (1750-1820) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 49, 2002.

## [ 11, RUE QUENTIN-BAUCHART (08<sup>E</sup> ARR.) ]

### Restructuration d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : M. BOUTHIER, Fabien

SAS MATHOME

PC 075 108 16 V 0038

Dossier déposé le 05/07/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Réhabilitation d'un ensemble immobilier avec changement de destination de bureau en hébergement hôtelier (11 appartements avec services créés), démolition de l'ascenseur extérieur, mise à niveau du porche, suppression de l'escalier secondaire, création d'un ascenseur intérieur sur le palier de la cage d'escalier, extension du 3<sup>e</sup> étage avec prolongation de l'escalier principal d'un niveau, agrandissement du sous-sol, démolition de la mezzanine du bâtiment sur cour en vue de l'aménagement du rez-de-chaussée en salle de conférence pour l'hôtel, aménagement de 2 appartements au 1<sup>er</sup> étage, ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la couverture côté rue, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et partiellement sur cour, création de lucarnes au R+4 sur rue et remplacement du bow-window au R+1 du bâtiment sur rue. »

zanine du bâtiment sur cour en vue de l'aménagement du rez-de-chaussée en salle de conférence pour l'hôtel, aménagement de 2 appartements au 1<sup>er</sup> étage, ravalement de l'ensemble des façades, réfection de la couverture côté rue, remplacement des menuiseries extérieures sur rue et partiellement sur cour, création de lucarnes au R+4 sur rue et remplacement du bow-window au R+1 du bâtiment sur rue. »

### PROTECTION

Aucune protection.

### PRÉSENTATION

L'hôtel particulier du 11, rue Quentin-Bauchart a été



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue d'Aligre.



Extrait du P.L.U.



Vue projetée de l'immeuble depuis la rue d'Aligre (© François Brugel, architectes associés).



Vue actuelle des trois hôtels particuliers de la rue Quentin-Bauchart.



Vue actuelle de la façade sur rue du n° 11.

édifié en 1868, dans le même temps et sur les mêmes plans que ceux des n° 7 et 9. Les trois parcelles sont strictement identiques dans leurs proportions et leur occupation : un hôtel sur rue avec passage sous porche menant à des écuries en arc de cercle et en pierre de taille, qui ferment la cour en fond de parcelle. L'édification de ces hôtels correspond au lotissement des terres de l'ancien Institut Sainte-Périne de Chaillot, établissement religieux et hospitalier de l'Ordre de Saint-Augustin, implanté en lisière des Champs-Élysées en 1746. Sa disparition a été provoquée par l'ouverture de l'actuelle avenue Marceau (1864) et de l'avenue George-V (1865). Une hypothèse peut être formulée quant au nom de leurs constructeurs : le premier propriétaire des n° 9 et 11 était Hubert Pierquin, demeurant 45, avenue Joséphine, actuelle avenue Marceau. Or, Pierquin et Lepeu construisent nombre d'immeubles et hôtels particuliers dans la capitale dont plusieurs immeubles rue du Four (1879) et deux hôtels particuliers rue Christophe-Colomb, à l'angle de la rue

Magellan, soit de l'autre côté de l'îlot. Il est très probable que ces trois hôtels aient été édifiés par ces deux promoteurs-constructeurs.

En élévation, les n° 7 et 11 sont encore parfaitement identiques jusqu'au niveau de la corniche. Le n° 9 se distingue par l'absence de balcon à l'étage noble et de fronton au même niveau sur la travée centrale. De la vision simultanée des trois immeubles, il résulte une impression de corps central encadré par deux corps latéraux. Les noms de certains des anciens propriétaires renseignent sur le standing des constructions. Le n° 7 est acquis en 1870 par Emma Crouch, plus connue sous le nom de Cora Pearl, courtisane du Second Empire qui parvint à séduire l'Empereur, avant que son train de vie, l'abandon de ses protecteurs et ses déboires financiers ne l'obligent à organiser une vente aux enchères de ses biens en 1876. Deux ans plus tard, l'hôtel est acquis par Nicolas Bénardaky, conseiller d'État russe dont l'épouse tient salon, accueillant, entre autres convives, Tchaïkovsky.

La demeure reste ensuite dans cette famille jusque dans les années 1930. Les deux autres hôtels ont été acquis par le caïd Nessim Scemama, « directeur du Trésor tunisien », qui décède en 1873. Ces deux propriétés, à nouveau scindées en 1886, ont conservé les mêmes propriétaires entre 1910 et 1930.

Ceci explique sans doute le bon niveau d'authenticité dans lequel se trouve aujourd'hui le 11, rue Quentin-Bauchart. Une modification majeure a eu lieu cependant en mai 1911, au moment de son acquisition par la veuve du marquis Étienne des Roys d'Eschandelys, conseiller général de l'Allier. L'hôtel est alors surélevé d'un étage dans sa partie centrale et prend sa physionomie actuelle. Un ascenseur est ajouté en façade arrière ainsi qu'un bow-window. L'étage surélevé abritant les appartements des domestiques présente des aménagements strictement fonctionnels, qui contrastent avec les décors soignés encore en place dans les appartements nobles (cheminées, parquet, tableaux, miroirs, boiseries, serrurerie, etc.).

Il est envisagé la création d'un appart-hôtel de luxe qui nécessiterait la dépose de la plupart des décors et impliquerait de nombreuses démolitions. Le programme comprendrait, pour le bâtiment sur rue, deux logements par étage et, pour le bâtiment sur cour, une salle de conférences au rez-de-chaussée et deux appartements à l'étage. Le niveau de la cour anglaise et les deux niveaux de sous-sol abriteraient piscine, équipements de fitness et locaux techniques. Ces différents niveaux seraient pour cela prolongés sous la cour et sous le bâtiment qu'elle abrite. L'appart-hôtel comporterait un seul logement PMR, au rez-de-chaussée. Pour autant, la mise en accessibilité des lieux entraînerait le rehaussement du passage sous porche et de la cour, englobant les emmarchements en pierre jusqu'au niveau des bases des colonnes qui le scandent. La surélévation du bâtiment sur rue n'avait concerné, en 1911, que la partie centrale. Le pétitionnaire actuel entend l'étendre à l'ensemble de la toiture. L'ascenseur en façade serait déposé pour être



Coupe longitudinale, dessinée par Turban en 1911 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur cour.



Vue actuelle des anciennes écuries en fond de parcelle.



Vue actuelle de l'ancien appartement du premier étage.



Détail d'un décor au premier étage.



Détail du décor de la cheminée du deuxième étage.

recréé dans la cage de l'escalier monumental, qui serait prolongé d'un niveau. Le bow-window serait, quant à lui, reconstruit. Enfin, le confort thermique et acoustique serait obtenu par le remplacement de l'ensemble des menuiseries et le renfort des plafonds-planchers, entraînant la dépose de l'ancien parquet finement calepiné. La pose d'un isolant par l'intérieur se ferait au détriment des boiseries décoratives.

### DISCUSSION

La direction de l'urbanisme informe la Commission que l'architecte des Bâtiments de France ayant émis un avis défavorable, le dossier sera refusé. Étant donnée la qualité des décors intérieurs, plusieurs membres souhaitent qu'un inventaire soit effectué afin d'en favoriser la conservation. L'un d'eux fait état du grand intérêt de la cour en demi-lune située en fond de parcelle et regrette la disparition de l'ascenseur situé au revers de la façade de l'immeuble, qui serait déplacé et installé dans la cage

d'escalier. Un autre membre estime dommageable la surélévation de la façade sur cour qui verrait le remplacement d'un comble brisé par un étage carré. La disparition du bow-window de la façade arrière, caractéristique de ce type d'architecture du début du XX<sup>e</sup> siècle, est également désapprouvée. Presque tous les points du projet font l'unanimité contre eux.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier du Second-Empire.

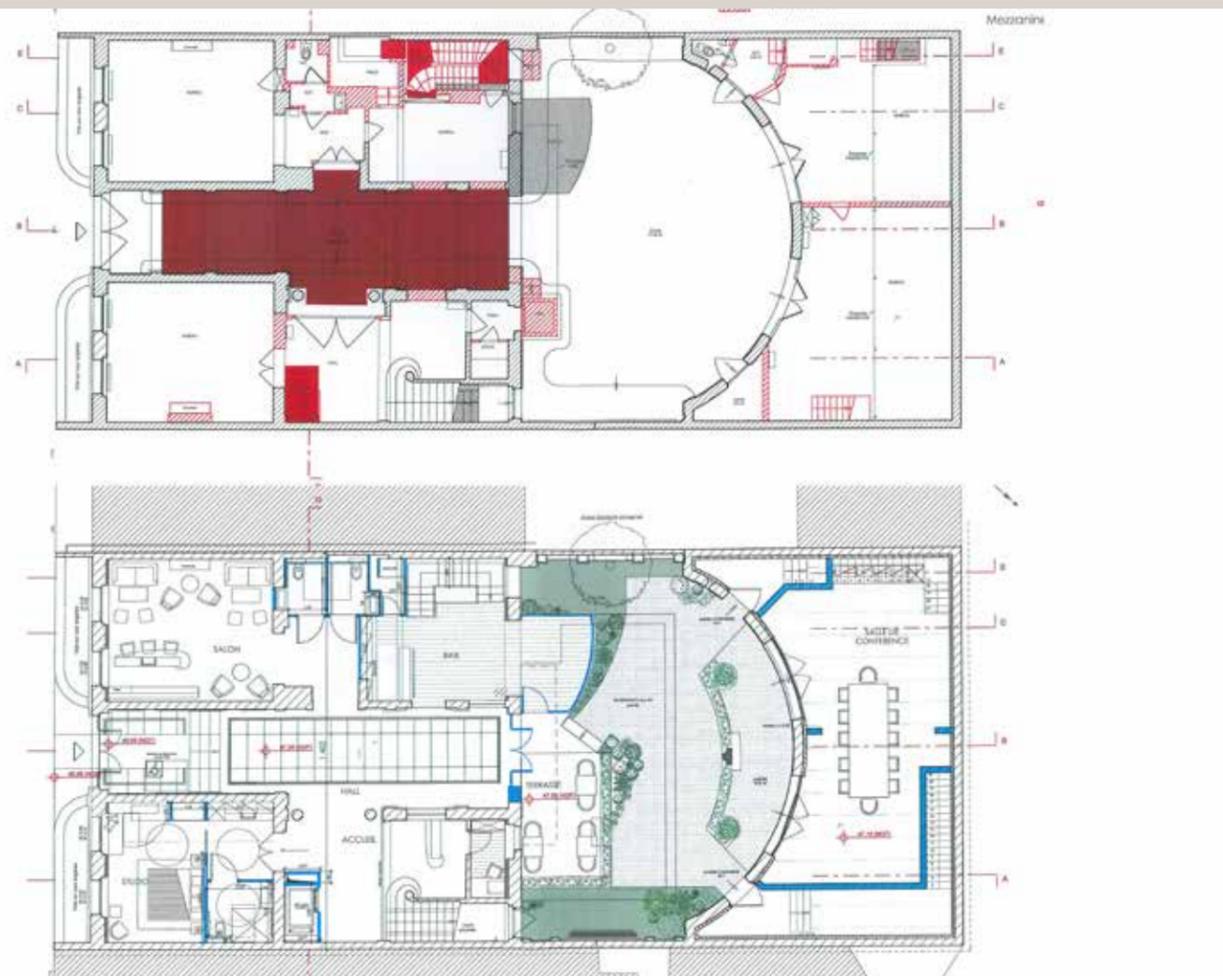
La commission demande que le projet de changement de destination de l'adresse soit entièrement revu dans le sens d'une meilleure préservation de la distribution et des décors intérieurs des anciens appartements. Elle demande également que soit conservée la séquence d'entrée du bâtiment dans sa présentation actuelle et

s'oppose à la transformation prévue en toiture, côté rue.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 537, D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 203 et 204, DQ<sup>18</sup> 907 et 1353.

- Yavel Harouvi, « Les conflits autour du testament du Caïd Nessim Scemama d'après quelques sources hébraïques », in *Entre Orient et Occident. Juifs et musulmans en Tunisie*, Éditions de l'Éclat, 2007, p. 143-156.



Plan du rez-de-chaussée, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Global Architecture). En rouge, les démolitions projetées.



Élévation de la façade sur rue, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Global Architecture).



Élévation de la façade arrière du bâtiment sur rue, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Global Architecture).



Perspective d'insertion du projet depuis la rue (© Global Architecture).

## [ 18, RUE DE CONDÉ (06<sup>E</sup> ARR.) ]

### Remplacement de la cage d'escalier d'un hôtel de 1737-1739

Pétitionnaire : M. COSTABADIE, Denis

SCI META-ÉDITIONS

DP 075 106 16 V 0238

Dossier déposé le 04/07/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Création d'un ascenseur du sous-sol au 2<sup>e</sup> étage de locaux à usage de bureau et d'habitation, sur cour, avec démolition partielle de plancher pour remise à niveau et modification des liaisons verticales, réfection de la verrière et ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Partie de l'ancien hôtel de La Paluz s'étendant également au 18, rue de Condé. Abondamment densifié dans les années 1880 tant sur la rue de Condé que sur la rue de Tournon. L'aile en retour donnant sur la rue de Condé présente encore sa façade du premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle surélevée. Appuis de fenêtre en fer forgé Régence conservés aux deux premiers étages de l'aile en retour au 16, rue de Condé. »

#### PRÉSENTATION

En 1732, Marie-Louise Élisabeth Hennequin, veuve de Joseph Trudaine et future marquise de La Pallun, achète « une maison située à Paris, rue de Condé, consistant en

une grande cour, corps de logis entre cour et jardin, jardin et corps en aile, écurie, remise et dépendances ». La demeure, située en face de l'entrée de l'hôtel de Condé, correspond peut-être à la maison Désiré attestée dès 1609. Mais, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle semble assez vétuste et sa nouvelle propriétaire passe commande, dès 1737, de différents ouvrages « pour le rétablissement et pour différents changements et augmentations ».

Ces importants travaux sont confiés à Jacques Gillet de la Fontaine, architecte actif dans le faubourg Saint-Germain dès les années 1720. Plus qu'en de simples réparations, le devis fait état d'un renouvellement complet des dispositions intérieures et de diverses améliorations de confort. De nouvelles cuisines et des écuries sont ainsi creusées sous l'aile, dont le toit est refait et dont la façade sur le jardin est redessinée et percée de soupiraux. Les travaux ne sont pas moindres aux étages de cette aile comme dans le corps principal : la distribution du corps de logis, ses cloisons de pans de bois et ses planchers

sont repris pour aménager de nouveaux appartements. À droite, un nouvel escalier est équipé d'une rampe de serrurerie décorée de panneaux symétriques allongés, alternant avec des pilastres à fleurons. Aux façades, en partie redessinées, sont installées de nouvelles croisées. Ce logis compte alors un étage carré et un autre en mansarde. Le grenier est percé d'une lucarne fenêtrée, côté cour, avec garde-corps et poulie toujours en place. Une nouvelle porte cochère est élevée dans le mur de clôture de la cour à l'alignement.

Ces améliorations ont été conservées et l'inventaire dressé en 1772 au décès du marquis de La Pallun décline, comme les descriptions ultérieures, un état des lieux semblable à la configuration actuelle, complétée par l'ajout à l'alignement d'un bâtiment simple, d'un étage, séparé de l'édifice principal par la cour pavée de grès. Cet ajout, identifié en 1857, est surélevé en 1911, peut-être lors de la couverture, par une verrière, de la seconde cour à l'emplacement de l'ancien jardin.



Extrait du P.L.U.



« Plan du quartier circonscrit par la place Saint-Sulpice, les rues des Aveugles, du Petit-Bourbon, du Petit-Lion [Saint-Sulpice], de Condé, de Vaugirard et Férou » (détail), dessin, XVIII<sup>e</sup> s. (Archives nationales).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la façade sur cour du corps de logis principal. Les garde-corps des étages seraient remplacés par des copies de ceux du rez-de-chaussée.



Vue actuelle de l'aile en retour et de la verrière sur l'ancien jardin. Au fond, le revers de l'hôtel.

Une déclaration de travaux annonce aujourd'hui l'aménagement de bureaux et d'habitations sur cour. Un ascenseur et un nouvel escalier seraient créés, du sous-sol au deuxième étage, dans la partie gauche du logis principal entraînant la démolition de parties de planchers. L'escalier ancien ne subsisterait qu'entre le rez-de-chaussée et le premier étage après mise aux normes de son garde-corps de serrurerie. Toutes les menuiseries extérieures, dont beaucoup sont d'origine, disparaîtraient et des garde-corps copiés de modèles Restauration remplaceraient les lisses de 1737 toujours place.

### DISCUSSION

En réponse à un membre qui s'étonne que les travaux aient déjà commencé, la direction de l'urbanisme répond que, dans le cas d'une simple déclaration préalable de travaux (D.P.), le délai d'instruction est raccourci et que si la décision des services n'est pas rendue en temps voulu, l'absence de réponse vaut autorisation tacite. Le porteur

du projet était donc dans son droit en engageant les travaux. Elle précise que, toutefois, cette autorisation peut être révoquée. Un membre s'interroge sur le maintien de la verrière sur cour qui, selon lui, ne présente d'intérêt ni architectural, ni patrimonial. Le débat fait ressortir l'opposition des membres à la démolition partielle de l'escalier XVIII<sup>e</sup> et d'une partie des planchers d'origine.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné l'ensemble des démolitions prévues dans le cadre des travaux de transformation d'un ancien hôtel particulier du XVIII<sup>e</sup> siècle et de son aile en retour protégés au P.L.U.

La commission, après avoir pris connaissance des dispositions anciennes qui seraient affectées par le programme, s'oppose fermement à la démolition partielle de l'escalier du corps de logis principal commandé en

1737 et demande qu'un dispositif de mise en accessibilité de son rez-de-chaussée, qui préserverait la totalité du plancher d'origine, soit étudié.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 769, 3589W 576, D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 294, DQ<sup>18</sup> 320.
- Archives nationales : CP/N/III/Seine/223, MC/ET/LXV/251 (27 octobre 1732), Z/1J/994 (11 juillet 1775), Z/1J/1013/1 (10 mars 1777), MC/ET/XLVI/848 (21 février 1831), MC/ET/XCVII/914 (17 novembre 1851).
- Michel Gallet, *Architectes parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995, p. 235-236.



Vue actuelle de l'ancienne antichambre du premier étage. La volée d'escalier vers le deuxième étage disparaîtrait.



Ci-dessus et ci-contre : vues actuelles de l'escalier de 1740.



Coupe longitudinale actuelle sur le corps de logis (© Domela Architectes).



Plan du rez-de-chaussée actuel. En rouge et en bleu, les démolitions (© Domela Architectes).



Coupe longitudinale projetée sur le corps de logis (© Domela Architectes).



Plan projeté du deuxième étage montrant les nouvelles cages d'escalier et d'ascenseur (© Domela Architectes).

## [ 12, RUE BOSSUET (10<sup>E</sup> ARR.) ]

### Restructuration d'un ancien patronage fondé en 1856

Pétitionnaire : M. GIRARDOT, Pascal / AIRPB

PC 075 106 16 V 0035

Dossier déposé le 22/07/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Reconstruction d'un bâtiment de R+4 côté rue avec un niveau de sous-sol et d'un bâtiment sur cour de R+1 avec rez-de-jardin après démolition des 2 bâtiments, extension en rez-de-jardin sur cour pour la création d'une salle polyvalente, création d'un potager pédagogique sur toiture-terrasse plantée, restauration de la chapelle, ravalement de l'ensemble des façades, restructuration intérieure et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

SHON démolie : 856 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 2690 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

Sur le côté est de l'église Saint-Vincent-de-Paul, rue Bossuet, une école confessionnelle gratuite est édifée par l'architecte Albert Leclerc à partir de 1856. L'établissement comporte alors sur rue, outre un fourneau de bienfaisance, un bâtiment de salles de classes, toujours visible aujourd'hui, à deux étages et cinq travées, double en profondeur et desservi par deux escaliers. À sa gauche se trouve un hangar-préau séparé de la rue par un simple mur, jusqu'à la construction, en 1898, d'une chapelle installée en étage au-dessus d'un préau ouvert sur la cour.

Cette chapelle, élevée par le même architecte, est dite du « patronage Saint-Charles ». Elle compte trois travées éclairées par de hautes verrières en ogives sur rue et cour. Elle est traitée dans le goût néo-gothique, à deux collatéraux, voutée d'arêtes sur des colonnes de fer et accessible depuis le premier étage de l'ancien bâtiment. À l'arrière, au-delà d'une vaste cour, une autre construction simple en profondeur, d'un étage carré sur rez-de-chaussée, comportait une petite salle de spectacle avec scène destinée à des représentations théâtrales « pour l'amusement des jeunes apprentis et ouvriers par eux-mêmes ». L'usage de patronage s'est maintenu jusqu'à la fin des années 1970.

Le site est occupé aujourd'hui par une maison associative de jeunes avec salles de formation aménagées sous la chapelle, le bâtiment sur rue accueillant des salles de classe et un logement de gardien. D'autres salles de cours occupent l'étage du bâtiment du fond donnant sur la cour de récréation minérale, au-dessus de locaux spor-

tifs aménagés dans l'ancienne salle de spectacle.

L'actuel projet de densification annonce la démolition de l'ensemble à l'exception de la chapelle pour créer un nouvel équipement d'un programme comparable à l'usage actuel. Le socle sous la chapelle accueillerait le hall commun, visible et accessible depuis la rue par l'ouverture du soubassement. Deux étages (médiathèque et salles de réunion) seraient créés dans le volume de la chapelle elle-même, desservis par un grand escalier central. De nouvelles salles seraient installées à droite sur rue, reliées par un bâtiment en aile à un oratoire avec salle de musique en fond de parcelle. Sous la cour serait aménagée une salle polyvalente ouverte sur l'espace libre restant, qui serait terrassé en jardins.

#### DISCUSSION

Le débat s'ouvre sur le projet de restructuration intérieure de la chapelle. Certains membres s'étonnent de la création, au sein de ce bâtiment, d'un double



Extrait du P.L.U.



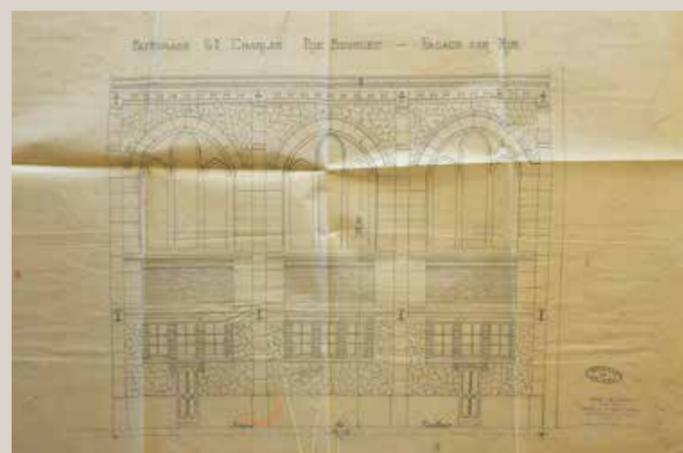
La chapelle sur son soubassement fermé. Au fond, le bâtiment à démolir (© DHAAP, 1978).



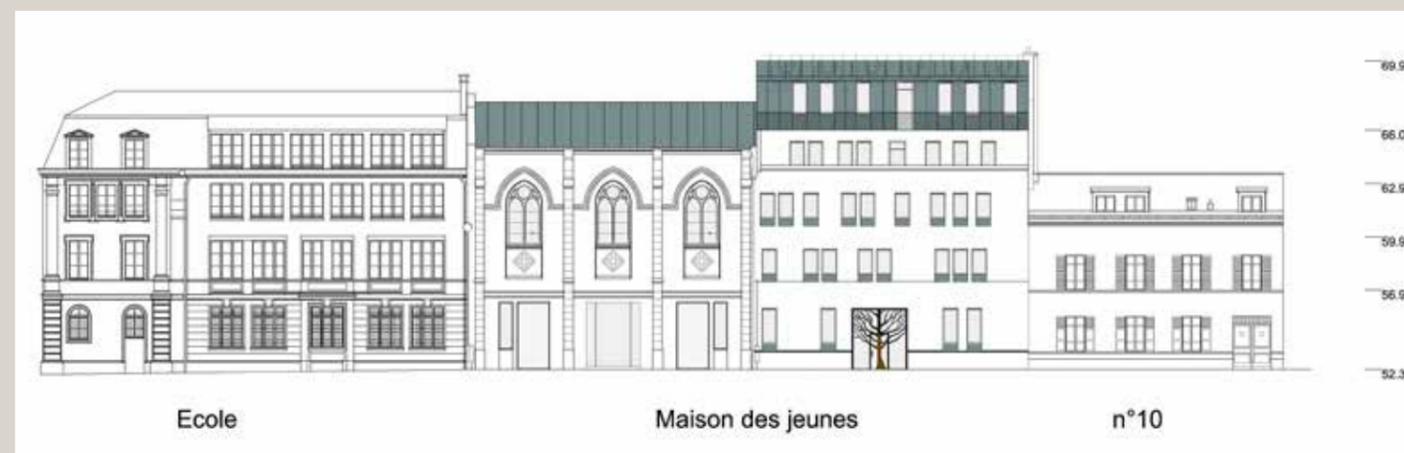
Vue intérieure de la chapelle actuelle.



Coupe projetée. La chapelle recevrait des planchers et un grand escalier (© Studio Maréchaux).



Élévation de la chapelle de 1898 (Archives de Paris).



Élévation des façades sur rue, état projeté (© Studio Maréchaux).

entresollement et d'un grand escalier et demandent que ces ajouts soient réversibles. Tous estiment que la surélévation de l'immeuble jouxtant la chapelle, telle qu'elle est demandée dans le projet, n'a pas sa place dans cette rue où les toitures sont alignées. Ils mettent également en avant la présence en vis-à-vis de l'église Saint-Vincent-de-Paul, chef d'œuvre de l'architecte Hittorf.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien patronage construit en 1856 à proximité immédiate de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

La commission demande que la hauteur totale du nouvel immeuble construit en remplacement d'un des deux bâtiments sur rue respecte le gabarit général des maisons élevées à l'alignement, cette séquence architectu-

rale de la rue Bossuet valant notamment par l'harmonie des hauteurs juste en face d'un des chefs-d'œuvre de Jacques-Ignace Hittorf. La commission souhaite par ailleurs que l'installation dans la chapelle de planchers supplémentaires et d'un escalier desservant ses différents niveaux soit réversible.

### SOURCES

- Archives de Paris : VO<sup>21</sup> 383, D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 144, DQ<sup>28</sup> 601.

## [ 2, AVENUE STÉPHANE-MALLARMÉ (17<sup>E</sup> ARR.) ]

### Construction d'un sas vitré à l'entrée de l'église Sainte-Odile

Pétitionnaire : M. CAQUINEAU, Gérard  
ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS  
PC 075 117 16 V 0035

Dossier déposé le 30/05/2016.

Fin du délai d'instruction : demande déjà refusée.

« Création d'un sas d'entrée dans la nef de l'église Sainte-Odile. »

### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques :  
« L'église en totalité ; la façade sur rue du presbytère (inscription par arrêté du 14 mai 2001). »

### PRÉSENTATION

Construite en 1935-1939 à l'initiative du Père Loutil par Jacques Barge (1904-1979) sur un terrain libéré par la démolition des anciennes fortifications, l'église Sainte-Odile dresse dans le ciel parisien un clocher haut de 72 mètres très visible de loin. Loutil, plus connu sous le pseudonyme de Pierre L'Ermite, souhaitait la création d'un lieu de culte et de pèlerinage accueillant la communauté alsacienne et l'église fut, pour cette raison, consacrée à la sainte patronne de cette région. L'architecte a construit un édifice élevé de deux niveaux, parfaitement ajusté en plan et en volume aux contraintes d'une parcelle qui présentait une forme allongée et irrégulière - la façade principale est pour cette raison désaxée - et qui



Vue actuelle depuis la rue Bossuet.



Vue d'insertion du projet depuis la rue Bossuet (© Studio Maréchaux).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la cour intérieure.



Vue d'insertion du projet. À côté de la chapelle qui serait ouverte, le bâtiment neuf se prolonge en aile et en fond de parcelle (© Studio Maréchaux).



Vue actuelle du narthex.



Vue actuelle de l'église Saint-Odile.

était grevée d'un certain nombre de servitudes, obligeant Barge à limiter la hauteur du bâti et à priver d'ouvertures les chapelles latérales. La nef comporte trois travées couvertes chacune par une coupole en béton, épaisse seulement de 6 cm pour 14 m de diamètre. Ce système de couverture à file de coupoles est directement inspiré de celui utilisé par Paul Abadie à Saint-Front de Périgueux, tandis que la technique de mise en œuvre du béton est identique à celle employée au Saint-Esprit à Paris, par Paul Tournon qui, quelques années plus tôt, avait lancé au-dessus de la croisée centrale une coupole en ciment. Les parements de l'église ont été habillés de briques dessinant des motifs géométriques en aplat ou en saillie, dont la tonalité rosée évoque le grès vosgien de la cathédrale de Strasbourg.

La paroisse souhaite installer, à l'entrée de la nef, un sas à structure métallique doté de doubles portes vitrées qui serait placé sous la tribune d'orgue. Son but est de pouvoir laisser les portes, situées à l'arrière du narthex,

ouvertes en permanence, afin que l'intérieur de l'église soit constamment visible depuis l'extérieur rendant ainsi l'édifice plus accueillant. La vue vers l'intérieur risque cependant d'être beaucoup plus réduite que prévu, la façade principale de l'église se présentant de biais par rapport au narthex et à l'axe de la nef.

#### DISCUSSION

Les membres ne voient pas l'intérêt de construire un sas au revers du mur de la nef alors que le narthex remplit déjà cette fonction à l'entrée de l'église. Plusieurs regrettent que le projet ne soit pas plus précis et estiment qu'il est difficile de se prononcer dans ces conditions. La direction de l'urbanisme indique à la Commission que la Conservation régionale des Monuments historiques n'ayant pas délivré d'avis, le projet a d'ores et déjà été refusé à titre conservatoire. Le Président souhaite que des informations complémentaires soient demandées au pétitionnaire afin que la Commission puisse se prononcer

en connaissance de cause.

#### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Pierre Wachenheim, *17<sup>e</sup> arrondissement. Itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris, A.A.V.P., 2000.
- *Églises parisiennes du XX<sup>e</sup> siècle. Architecture et Décor*, Paris, Action Artistique de la Ville de Paris, 1996.
- *La Construction moderne*, n° 26, 15 mai 1938.
- Georges Brunel et alii, *Dictionnaire des églises de Paris*, Paris, Éditions Hervas, 1995, pp. 310-311.



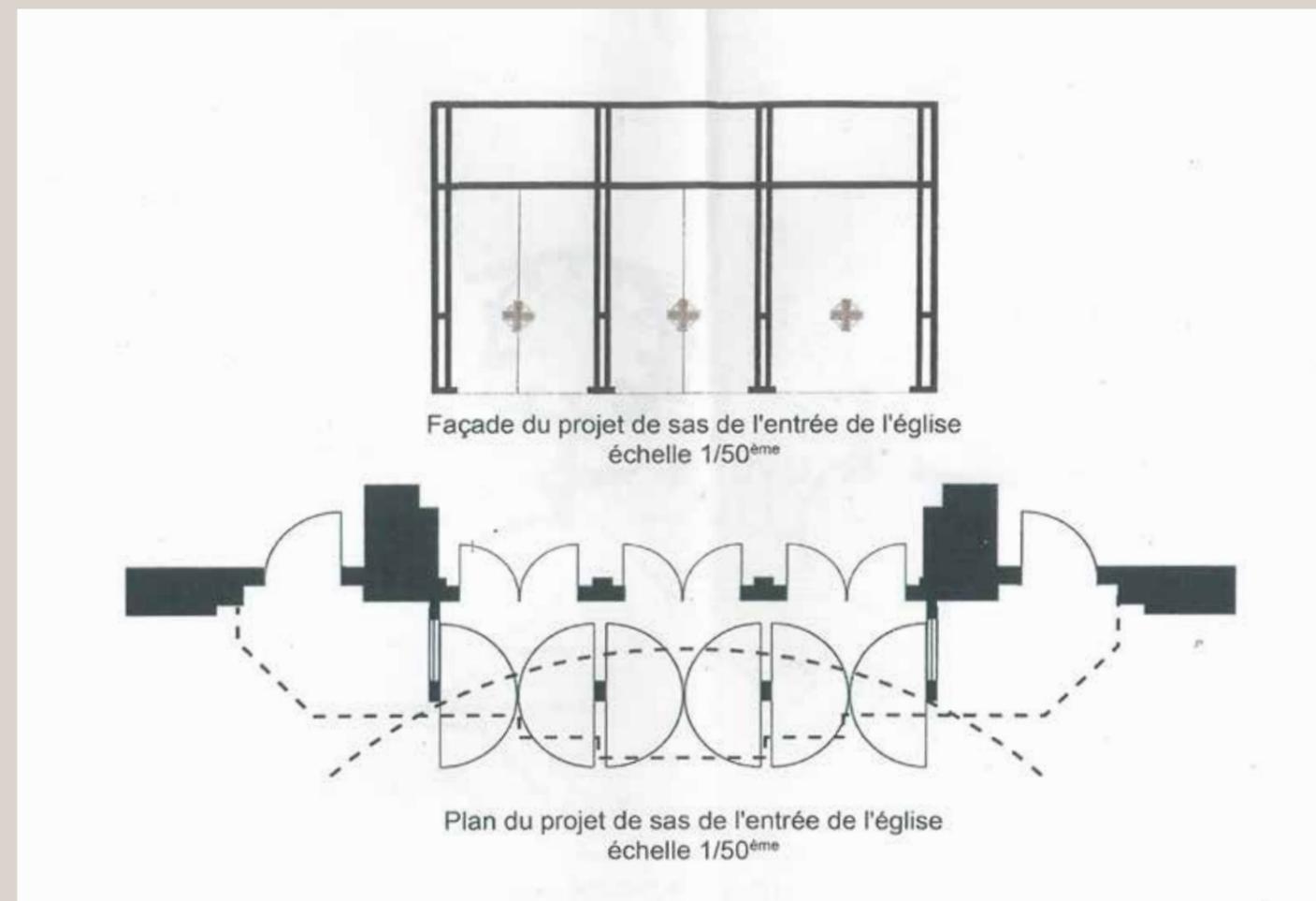
Vue actuelle des portes situées à l'arrière du narthex.



Vue actuelle présentant les décors intérieurs de la nef.



Vue actuelle de la nef et de la tribune d'orgue.



Élévation et plan du projet d'aménagement du sas placé à l'entrée de la nef (© Cabinet Montauffier).

## [ 8, RUE L'OLIVE ET 11, RUE DE LA GUADELOUPE (18<sup>E</sup> ARR.) ]

### Démolition d'une maison à la Chapelle

Pétitionnaire : M. FAUTHOUX, Jean-Pierre  
FINANCIERE ARTHENCO  
PC 075 118 16 V 0027  
Dossier déposé le 04/07/2016.  
Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Construction, après démolition du bâtiment de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol existant, d'un bâtiment de 5 étages + combles aménagés sur 1 niveau de sous-sol, à usage de commerce et d'habitation (12 logements créés), sur rues. SHON supprimée : 250 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 885 m<sup>2</sup> ; surface du terrain : 165 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection

#### ANTÉRIORITÉ

Séance du 21 octobre 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de transformation de la maison et de l'ancien hangar à charbon à l'angle des rues L'Olive et de la Guadeloupe.

La Commission s'est prononcée contre le ravalement de couleur brique envisagée, et pour une restauration soignée des façades de la maison d'angle, construite par les architectes E. et P. Merle en 1888, comprenant la restitution des garde-corps et des persiennes en bois. »

#### PRÉSENTATION

Au cours des années 1870-1880, la partie de l'ancien village de la Chapelle entre la rue de la Chapelle et le faisceau des voies de la gare de l'Est est restructuré à l'occasion

de la construction d'un marché couvert (Auguste Magne architecte, 1884) et d'un groupe scolaire (Jean Ferdinand Deconchy architecte, 1873). Le lavis des anciennes voies irrégulières est remplacé en 1881 par une trame orthogonale de nouvelles rues dénommées d'après les colonies des Antilles.

À l'angle des rues L'Olive et de la Guadeloupe, le terrain résultant des nouveaux alignements reçoit une construction en 1888. Les architectes Eugène et Pierre Merle élèvent pour Jean-Louis Moisset, propriétaire, la petite maison qui existe toujours, avec son pan coupé. Élevée d'un étage carré sur un rez-de-chaussée commercial, elle sert de logement et d'activité à Moisset, marchand de vin et de charbon. La cour, qui se situait ensuite le long de la rue de la Guadeloupe, est couverte à une date indéterminée par une légère charpente cintrée sous-tendue par de fins tirants, servant de hangar à charbon.

Avec son gabarit bas, son pan coupé, ses façades en plâtre à la modénature simple et son toit en zinc à faible pente, la maison appartient parfaitement au paysage des

abords du marché (IMH), comme en témoigne encore la maison construite en symétrie à l'angle des rues de l'Évangile et de Torcy. Elle s'inscrit également parfaitement dans l'histoire du quartier par sa destination.

En 2011, un projet de ravalement, de surélévation de l'ancien hangar et de redressement de la toiture de la maison d'angle avait fait l'objet d'un vœu de la CVP. Elle avait demandé une « restauration soignée des façades de la maison d'angle », marquant ainsi à nouveau son intérêt pour l'architecture populaire des quartiers périphériques et pour les maisons d'angle d'un étage.

Aujourd'hui, un autre pétitionnaire sollicite la possibilité de démolir toutes les constructions afin d'élever un immeuble d'habitation de 7 niveaux.

#### DISCUSSION

Les membres trouvent le projet de démolition trop radical, et souhaitent la conservation de cette maison d'angle qui contribue au charme du quartier, même si sa qualité architecturale est relative. Un autre membre



Extrait du P.L.U.



Élévation rue L'Olive d'après le permis de construire de 1888 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des deux rues.



Vue actuelle de l'immeuble côté rue L'Olive.



Vue actuelle depuis la rue de la Guadeloupe.



Élévation existante de la façade, rue de la Guadeloupe (© Louis d'Alençon architecte).



Élévation projetée de la façade, rue de la Guadeloupe (© Agence Girat).

estime, quant à lui, que Paris doit pouvoir se renouveler et que l'intérêt de cette maison d'angle n'est pas tel qu'il faille la conserver. Il juge que ce petit bâtiment ne résistera pas très longtemps et que la Commission doit aussi savoir regarder devant et accompagner les transformations de la ville. Sans refuser l'inévitable transformation de la capitale, plusieurs membres estiment cependant que ce type d'architecture de petit gabarit est représentatif d'une certaine idée de la capitale et doit être préservé. Un autre appuie cet avis et considère ce bâtiment comme un témoignage intéressant de la diversité et de l'hétérogénéité de la ville.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ancien café charbon prolongé d'un ancien hangar élevé à l'angle de deux rues face au marché l'Olive.

La commission s'oppose à la démolition de ce bâtiment d'un étage et de son extension, qui, par leur destination d'origine, s'inscrivent parfaitement dans l'histoire du quartier. Elle souligne également que ce café constitue le pendant exact de la maison basse construite en symétrie de l'autre côté du marché et que tous deux appartiennent au tissu ancien de l'ancien village de la Chapelle.

### SOURCES

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 1452 et 1903, D<sup>1</sup>P<sup>4</sup> 521.

## [ 38, QUAI DE JEMMAPES (10<sup>E</sup> ARR.) ]

### Surélévation des « Vendanges de Bourgogne »

Pétitionnaire : M. GACHET, Jean-Étienne  
SELARL ARCHITECTES ASSOCIÉS

PC 075 110 16 V 0030

Dossier déposé le 21/07/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Rehaussement de la pente de la toiture du bâtiment en fond de cour avec remplacement des tuiles par du zinc, création de fenêtres de toit, de baies vitrées en façade au R+2 et d'un ascenseur du rez-de-chaussée haut au R+2.  
SHON créée : 68 m<sup>2</sup>. »

### PROTECTION

Aucune protection.

### PRÉSENTATION

Le lotissement progressif, à partir des années 1765, de jardins occupant cette zone modifie l'organisation de la grande parcelle à l'angle de la rue du Faubourg-du-Temple et de la rue Carême-Prenant (future rue Bichat). Le quai de Jemmapes, ancien quai Charles-X, est créé lors du creusement du canal à partir de 1822 et fournit l'occasion de nouvelles opérations immobilières. L'une d'elles, en 1851, concerne le lotissement, par une demoiselle Baptiste, d'un terrain déjà bâti à l'angle du quai et de la rue du Faubourg-du-Temple, occupé par l'établissement « Les vendanges de Bourgogne ».

Auparavant, l'atlas Vasserot montre un terrain séparé du quai par un simple mur et, en parallèle, une construction



Perspective d'insertion du projet depuis le marché (© Agence Girat).



Perspective d'insertion du projet depuis la rue de la Guadeloupe (© Agence Girat).



Perspective d'insertion du projet depuis la rue L'Olive (© Agence Girat).



Extrait du P.L.U.



Extrait de l'Atlas Vasserot (Archives de Paris). La parcelle sera divisée au droit de la demi-rotonde laissant subsister la partie nord.



Vue actuelle de la façade sur rue.

longue de dix travées avec une demi-rotonde centrale. Ce bâtiment est décrit par la suite comme « de vieilles constructions à usage d'habitation, se trouvant dans le fond de la propriété et consistant en un bâtiment élevé partie sur caves et partie sur terre-plein d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ». L'étage est couvert d'une terrasse.

À partir du milieu des années 1860, un atelier de lamination utilisant une machine à vapeur d'une force de douze chevaux pour la fabrication de plaques d'or et d'argent occupe l'endroit. Alors que s'édifient les immeubles de rapport actuels à l'alignement, l'atelier est diminué en longueur mais se maintient et change d'activité. À l'industrie s'ajoute le commerce : lanternes magiques, maroquinerie et produits chimiques remplacent les métaux précieux. Ces nouvelles activités gagnent sur la cour qui semble avoir été couverte au tournant du siècle.

Aujourd'hui, la partie subsistante de l'atelier - cinq travées et l'aile gauche - témoigne encore de l'organisation

générale du bâtiment et de la qualité d'origine de ses façades. Au-dessus du rez-de-chaussée à arcades, l'étage montre un décor en plâtre néoclassique, représentatif de l'architecture du début du XIX<sup>e</sup> siècle : un jeu de pilastres ioniques rythme les travées et une corniche à denticules sépare un entablement mouluré de l'acrotère qui dissimule une toiture à très faible pente.

Un centre de vaccination récemment installé souhaite s'étendre dans l'ancien atelier dont la toiture serait rehaussée au détriment du profil d'origine. Outre ce rehaussement du toit qui ajouterait au-dessus de l'acrotère une sorte de surcroît, le remplacement des tuiles par du zinc s'accompagnerait de la création de fenêtres de toit.

### DISCUSSION

Au vu des éléments qui leur sont présentés, les membres jugent mineures les modifications demandées.

### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

### SOURCES

- Archives de Paris : VO<sup>11</sup> 1628, D<sup>3</sup>P<sup>4</sup> 570, 3589W 1178, DQ<sup>18</sup> 637.
- Archives nationales : Q/1/1099/163, Z/1J/923 (1<sup>er</sup> septembre 1768), MC/ET/XXXIV/678 (27 octobre 1770), MC/ET/XXV/175 (20 mars 1851), MC/ET/XXV/319 (30 janvier 1879), MC/ET/XXV/320 (30 mai 1883).



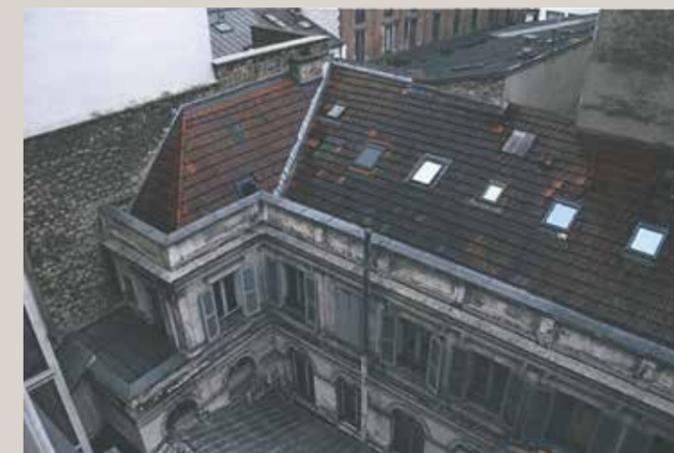
Vue actuelle de l'ancien atelier.



Vue intérieure du dernier niveau de l'ancien atelier.



Coupe longitudinale, état existant (© Architectes associés).



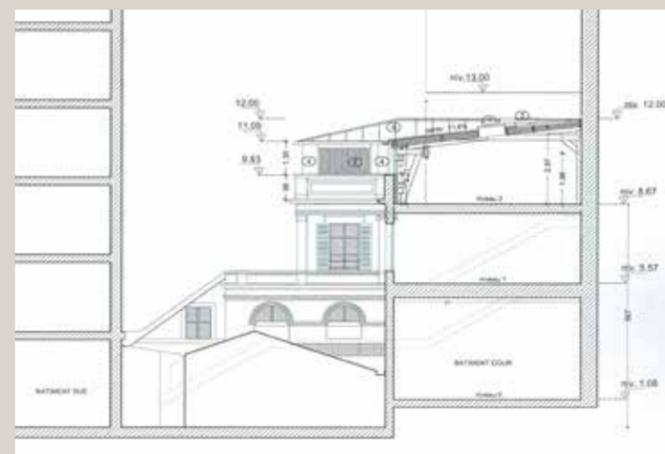
Vue de la toiture du bâtiment en fond de cour, état existant (© Architectes associés).



Détail du décor de la façade de l'ancien atelier.



Vue des combles de l'ancien atelier.



Coupe longitudinale, état projeté (© Architectes associés).



Vue de la toiture du bâtiment en fond de cour, état projeté (© Architectes associés).

## [ 6, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ (08<sup>E</sup> ARR.) ]

### Surélévation d'un ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle

Pétitionnaire : M. BAILLY, Vincent  
SOCIETE DE GESTION MALESHERBES  
PC 075 108 16 V 0044  
Dossier déposé le 26/07/2016  
Fin du délai d'instruction : incomplet.

« Aménagement des combles après reconstruction de la toiture et création de châssis de toit.

SHON créée : 97 m<sup>2</sup>. »

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

Derrière un immeuble de rapport à l'alignement, la parcelle est densément occupée par un immeuble en U, à l'architecture réglée, élevé autour d'une cour en longueur. Cette construction présente une configuration très homogène, qui semble n'avoir été que peu altérée depuis son origine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Archives nationales conservent en effet la trace de la présence, durant cette période, d'un bâtiment de plan comparable à celui d'aujourd'hui, tant sur rue que sur cour, qui est décrit, en 1779, avec quatre étages seulement. Le bâtiment actuel sur cour correspond à la représentation figurant dans l'atlas Vasserot vers 1820, qui place les deux escaliers au milieu des petits cotés. La création d'un cinquième étage

carré s'est accompagnée d'une harmonisation des façades, qui ne permet pas de distinguer le niveau ajouté. L'habitation s'est étendue depuis jusqu'aux anciens greniers mais sans remettre en cause le profil des toits caractéristique de cette catégorie d'immeubles de rapport simples. Antérieurs à l'haussmannisation et à la généralisation des chambres sous toiture, ils étaient conçus avec un toit à faible pente, invisible.

La toiture ne libérant qu'une hauteur limitée, l'étage sous comble est aujourd'hui occupé dans des conditions d'habitabilité imparfaites. La proposition consiste en un remplacement général de la toiture sur cour par un comble brisé à lucarnes, en rupture avec le profil ancien.

#### DISCUSSION

Le Président informe les membres de la Commission que la surélévation demandée, dépassant les gabarits autorisés sur cour, le projet n'est pas réglementaire et sera refusé.

#### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

#### SOURCES

- Archives de Paris : DQ<sup>28</sup> 7.
- Archives nationales : MC/ET/XXIV/625 (19 avril 1727), MC/ET/XXIV/638 (1<sup>er</sup> septembre 1731), MC/ET/II/692 (2 septembre 1779).



Extrait du PLU.



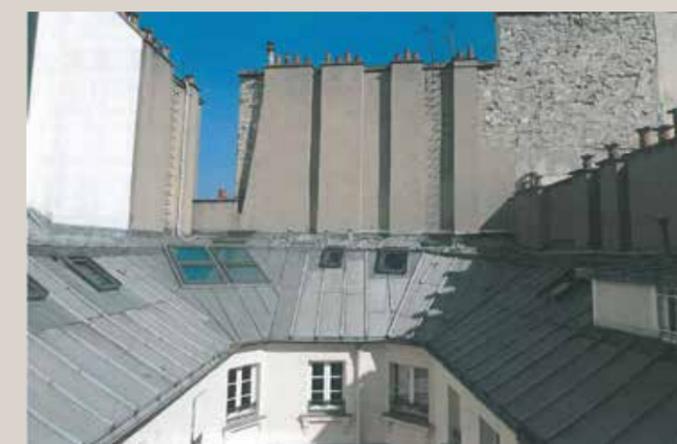
Vue actuelle de la façade sur rue.



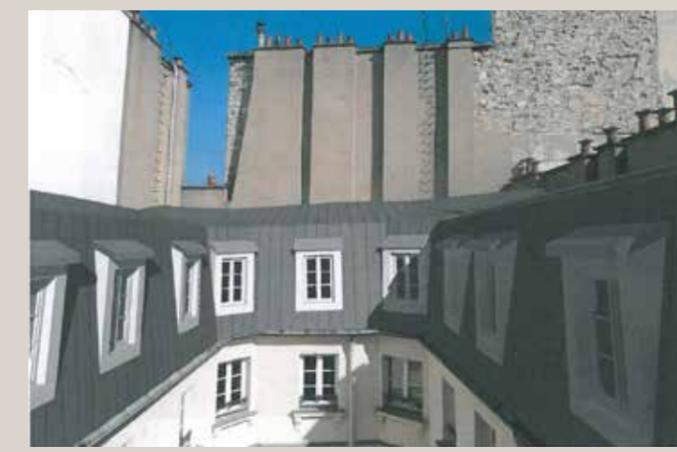
Vue actuelle du bâtiment sur rue depuis le fond de cour.



Vue actuelle de la cour vers le fond, à pans coupés. Le décor simple et régulier resté en place ne laisse voir aucune toiture.



Vue de la toiture sur cour, état actuel (© Lanlo & partenaires).



Vue de la toiture sur cour, état projeté (© Lanlo & partenaires).

## [ 38, AVENUE GABRIEL (08<sup>E</sup> ARR.) ]

### Projet d'ascenseur dans le grand escalier de l'hôtel de Vaufreland

Pétitionnaire : M. BEBEAR, Claude  
 SCI Portugal  
 DP 075 108 16 V0385  
 Dossier déposé le 02/09/2016.  
 Fin du délai d'instruction : 02/11/2016.

« Création d'un ascenseur vitré dans le vide d'une trémie d'escalier. »

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques :  
 « Façade sur l'avenue : inscription par arrêté du 4 novembre 1927. »

#### PRÉSENTATION

Le 38, avenue Gabriel, la « maison des colonnes », est le dernier témoignage du lotissement aristocratique conduit le long des Champs-Élysées par la famille d'Argenson sous le règne de Louis XVI. C'est aussi l'une des très rares architectures domestiques d'Hittorff.

Cet hôtel locatif a été construit par l'architecte Lemoine de Couzon entre 1779 et 1780. Il s'agissait d'un pavillon simplement élevé d'un grand et d'un petit étage, large de sept travées, et dont la façade était enrichie par un portique de quatre colonnes ioniques soutenant un fronton triangulaire. La rigueur palladienne de ce motif en a fait un modèle, largement reproduit dans les anthologies architecturales de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle

(et justifiant sa protection au titre des Monuments historiques en 1927).

En 1840, l'hôtel est acheté par le baron de Vaufreland. Il s'adresse la même année à l'architecte Jacques-Ignace Hittorff – qui supervise alors le réaménagement des jardins des Champs-Élysées – pour restaurer et agrandir la maison. Entre 1840 et 1848, Hittorff transforme le pavillon de 1780 en un hôtel adapté aux besoins de la famille de Vaufreland. Le chantier consiste principalement à agrandir la maison. Pour cela, l'architecte élargit et rehausse l'attique que Lemoine de Couzon avait réservé à la partie centrale. Il élève également une aile en retour sur le jardin, se terminant par un pavillon carré et greffe alors un nouvel escalier d'honneur – hors œuvre – à l'angle du pavillon du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la nouvelle construction. Ce degré, logé dans une tour polygonale à structure métallique largement vitrée, est disposé de biais et se déploie de façon très élégante autour d'un vide central ovale, bordé par un garde-corps métallique.

L'intérieur de la cage est enrichi d'un décor architectural inspiré des motifs néoclassiques de la façade arrière d'origine du pavillon dont deux travées sont intégrées au nouveau dispositif.

Dans un second temps, le baron de Vaufreland fait élever, toujours sur les plans d'Hittorff, un immeuble de rapport, qui se déploie en symétrie, à l'emplacement du jardin (1849-1851).

L'escalier est aujourd'hui menacé par l'installation d'un ascenseur dans le jour central qui desservirait le dernier étage.

#### DISCUSSION

Les membres rejettent ce projet. Ils mettent en avant la perfection architecturale de l'escalier et de son vide central, œuvre de l'architecte Hittorff. La direction de l'urbanisme informe la Commission que l'avis de l'architecte des bâtiments de France est défavorable. La question de l'accessibilité étant primordiale, il conviendra d'étudier



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la tour polygonale qui renferme l'escalier au sein duquel l'ascenseur doit être installé.



Vues actuelles de l'escalier d'honneur.



Vue actuelle de l'arrivée de l'escalier au dernier étage.



J.-F. Janinet, *Maison de Monsieur le Duc de Luxembourg aux Champs-Élysées* (© Musée Carnavalet / Roger-Viollet).  
 Charles Lansiaux, *Façade de l'hôtel du baron de Vaufreland en 1919* (© Charles Lansiaux / DHAAP).

et de proposer au pétitionnaire des solutions alternatives. Un membre suggère que cet escalier soit classé au titre des Monuments historiques.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur vitré dans l'escalier d'honneur de l'hôtel de Vaufreland construit par Jacques-Ignace Hittorff sous la Monarchie de Juillet.

La commission, après avoir souligné le caractère exceptionnel et particulièrement élégant de cet escalier, véritable morceau d'architecture qui se déploie de biais dans une tour polygonale largement vitrée, s'oppose catégoriquement à ce projet qui défigurerait le vide central de la cage et mutilerait en partie le garde-corps qui met en valeur son ovale. Elle apporte par ailleurs son soutien à la demande de protection au titre des Monuments histo-

riques de cet escalier.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D<sup>3</sup>P<sup>4</sup> 473, DQ<sup>18</sup> 143.

- Christian Baulez, « Hôtel d'Argenson (avenue Gabriel) », in *La rue du Faubourg-Saint-Honoré*, Paris, DAAVP, 1994.

- Hittorff : *un architecte du XIX<sup>e</sup>*, Paris, Musée Carnavalet, 1986.

- Michel Gallet, *Architectes parisiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, Mengès, 1995.

## [ 7, RUE DE BELLEVUE (19<sup>E</sup> ARR.) ]

### FAISABILITÉ Surélévation et épaissement d'une maison de la Mouzaïa

Demandeur : particulier.

#### PROTECTION

Aucune protection mais immeuble compris dans un secteur « Maisons et Villas ».

#### PRÉSENTATION

Après l'arrêt de l'exploitation des carrières souterraines dites d'Amérique, le quartier de la Mouzaïa et son lotissement populaire furent réalisés en trois temps : de 1887 à 1893, puis à la veille de la Première Guerre mondiale et enfin entre 1923 et 1933.

La maison du 7, rue de Bellevue est située à l'intérieur du périmètre de la Mouzaïa mais implantée à l'alignement

sur une parcelle plus vaste que celle des villas du quartier. Elle s'apparente pourtant par son échelle – deux travées de face et deux niveaux sous comble – et ses matériaux – brique de mâchefer et de terre cuite sur un soubassement de meulière – aux types bâtis du lotissement. Elle pourrait avoir été construite en 1928 - donc au cours de la dernière phase du lotissement - à la place d'anciens ateliers longitudinaux avec logements édifiés à la fin des années 1880. Elle a conservé l'essentiel de ses caractéristiques d'origine, partagées par les maisons de ce quartier que distingue une forte homogénéité architecturale.

Après un refus de permis en 2014 portant sur une demande de surélévation de deux niveaux, une nouvelle faisabilité envisage maintenant l'épaissement sur



Vue actuelle de l'escalier d'honneur.



Vue d'insertion du projet (© A. Bechu & associés).



Extrait du P.L.U.



Plan d'ensemble du quartier en 1889 (Archives nationales).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la façade sur jardin.

l'arrière de la maison avec ajout d'une travée sur le passage d'entrée à droite. La surélévation d'un étage carré enduit sous un nouveau comble brisé exploiterait le volume enveloppe limité par le Plan Local d'Urbanisme. Un sous-sol serait creusé pour créer un stationnement pour trois voitures.

La maison actuelle serait en partie conservée mais perdrait son organisation, sa distribution et son escalier. Ses nouvelles proportions s'apparenteraient à celles d'un petit immeuble de rapport.

### DISCUSSION

Les membres se prononcent à l'unanimité contre ce projet de surélévation, auquel est également opposée la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement. Plusieurs membres déplorent la qualité médiocre de la proposition et souhaitent qu'une solution alternative soit étudiée par le pétitionnaire qui permettrait de conserver le profil du bâtiment sur rue.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'épaississement d'une maison élevée en bordure du quartier de la Mouzaïa.

La commission souhaite que cette maison de petite échelle, bien proportionnée et qui participe de l'identité ancienne de la rue conserve sa volumétrie basse et sa toiture à croupes recouverte de tuiles, toutes deux caractéristiques de l'architecture pavillonnaire du quartier.

### SOURCES

- Archives de Paris : VO<sup>21</sup> 273 et 274.

## [ 29, AVENUE DE VILLIERS (17<sup>E</sup> ARR.) ]

### FAISABILITÉ Ancien hôtel Haviland

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Hôtel particulier construit en 1880 par l'architecte Jules Février, élève de Constant-Dufeux et architecte de l'hôtel Gaillard, place du Général Catroux. Actuel conservatoire Claude Debussy. Sa façade présente un très beau travail d'assemblage de briques rouges et noires dessinant un motif de losanges entre des harpes de pierres blanches. Le goût du pittoresque qui préside à la conception de cet hôtel en forme de castel emprunte ses références à la Renaissance française et au style gothique. »

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 29 janvier 2015 : « Réinventer Paris ».

#### PRÉSENTATION

L'adresse, protégée ville de Paris, avait été retenue en 2014 pour l'appel à projets « Réinventer Paris » et sélectionnée par la Commission pour faire l'objet d'un suivi patrimonial. Aucun des projets proposés n'ayant été finalement retenu, la ville a décidé de reloger dans le bâtiment la Maison de l'Europe appelée à quitter prochainement l'hôtel de Coulanges.

Le 29, avenue de Villiers est un ancien hôtel particulier de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, construit par l'architecte Jules Février en 1880-1882 pour Charles-Edouard Haviland (1839-1921). Fondateur de la plus importante manufacture de porcelaine de Limoges, ce grand collectionneur et mécène partageait son activité entre Limoges et Paris.



Élévation de la façade sur rue, état existant (© Marc Lacombe).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sur l'avenue de Villiers en 2012.



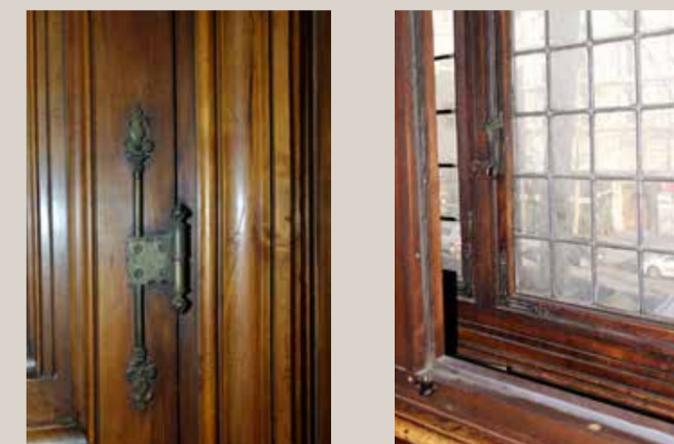
Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Marc Lacombe).



Perspective d'intégration du projet (© Marc Lacombe).



Détail d'une serrure au chiffre de la famille Haviland.



Détails des menuiseries et des serrureries d'origine d'une porte (à gauche) et du chassis de la fenêtre doublant le grand vitrail sur rue (à droite)

L'architecture et le décor intérieur sont inspirés de l'art de la première Renaissance française. L'escalier principal, l'ensemble salon - salle à manger (autrefois séparés) qui occupe le centre du rez-de-chaussée et la bibliothèque au deuxième étage ont conservé la quasi-totalité de leurs menuiseries d'origine et font de cet ensemble, aujourd'hui en bon état de conservation, un témoignage remarquable.

La réouverture au public de l'hôtel, qui a été occupé successivement, après sa vente par la famille Haviland, par une ambassade puis par le conservatoire municipal Claude Debussy, oblige à des travaux de mise en sécurité contre l'incendie et d'accessibilité. Le secrétariat permanent de la CVP a accompagné la direction du patrimoine et de l'architecture dans la préparation de la demande d'autorisation d'ouverture destinée à la commission de sécurité afin de réduire au maximum l'impact de cette mise aux normes sur les éléments patrimoniaux de l'hôtel. Il sera rendu compte de ce travail à la Commission.

### DISCUSSION

Plusieurs membres se félicitent de la collaboration entre les services de la Ville et la Commission sur ce projet mais sont sceptiques sur le fait que cet ancien hôtel particulier soit adapté aux besoins de la Maison de l'Europe. En revanche, le projet de mise aux normes du bâtiment ne rencontre pas d'opposition.

### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du vieux Paris.
- Archives de Paris : D<sup>3</sup>P<sup>4</sup> 1215.
- Fonds photographique Paul Haviland (musée d'Orsay).
- *La Semaine des constructeurs*, n° 39, 27 mars 1880, p. 465.

- *La Semaine des constructeurs*, n° 1, 1<sup>er</sup> juillet 1882, p. 8.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, 1<sup>ère</sup> série, tome II, notice n° 1934, p. 54.
- Nathalie Valière, *Un Américain à Limoges, Charles Edward Haviland*, Limoges, 1992.
- Documentation du conservatoire municipal Claude Debussy.
- Documentation en ligne du musée Adrien-Dubouché.



Vue actuelle de la salle de réception.



Vue actuelle du vitrail et du grand escalier.



Vue actuelle du vitrail qui éclaire le grand escalier et dans lequel serait intégré un système de désenfumage.



Vues de portes dont le changement de sens d'ouverture serait requis.

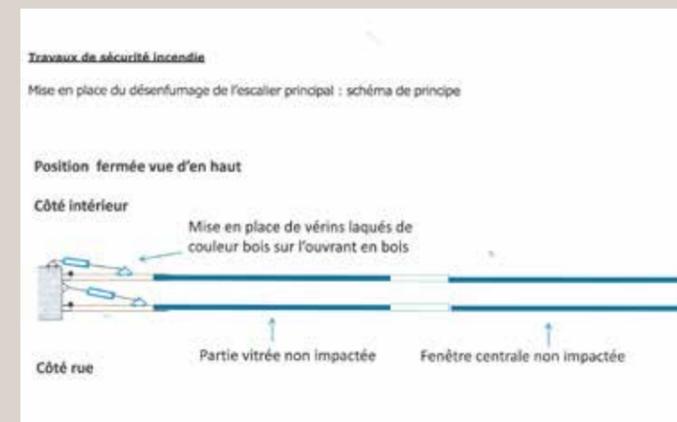


Schéma présentant la mise en place du système de désenfumage sur le vitrail du grand escalier.

## [ 52-60, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (08<sup>E</sup> ARR.) ]

### SUIVI DE VŒU

## Restructuration du grand hall d'un immeuble Art Déco

Pétitionnaire : Mme LACOSTE, Charlotte

SCI 52 CHAMPS ELYSEES

PC 075 108 15 V0034 M01

Dossier déposé le 28/07/2016.

Fin du délai d'instruction : 28/12/2016.

« Modification de la façade sur rue, accès de la coque 2 déplacé au nu extérieur, changement des proportions des menuiseries extérieures, modification de la configuration de la courette, des liaisons verticales, modification de la configuration de la trémie du hall au R+2, démolition d'un escalier rapporté au R+1 et suppression de la verrière rapportée au R+3. Modificatif au PC n°075 108 15 V 0034 autorisé le 09/12/2015.

SHON supprimée : 7883 m<sup>2</sup> ; SHON créée : 6628 m<sup>2</sup> ».

### PROTECTION

Immeuble protégé au titre du P.L.U. :

« Quartier des Champs-Élysées. Immeuble d'angle édifié en 1929-1931 par l'architecte André Arfidson sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Massa. Le plan de ce bâtiment est organisé autour de deux grands halls hexagonaux placés dans l'axe du terrain et qui communiquent entre eux. Il offre deux entrées semblables, l'une d'elles permettant de rejoindre la rue La Boétie par un passage. Le hall est richement décoré en marbre de Napoléon et en marbre vert de Tynos. Un escalier monumental, également décoré, permet d'accéder à une importante galerie circulaire. De belles grilles en fer forgé ferment les accès sur l'avenue et dans

le passage. La façade en pierre présente une ordonnance monumentale, avec des pilastres montant jusqu'au quatrième étage supportant un attique et trois niveaux établis en retrait. Structure en charpente métallique, à l'exception du rez-de-chaussée en béton armé et des façades rapportées. »

### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 9 mai 1995 : pas de résolution.

- Séance du 24 septembre 2015 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 septembre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation et de restructuration d'un immeuble Art Déco élevé à l'emplacement de l'ancien hôtel de Massa.

La Commission apprécie l'orientation générale du projet qui vise à rétablir dans leurs dispositions d'origine certains éléments remarquables de l'immeuble (galerie commerciale et l'éclairage zénithal du grand hall). Elle demande, dans le même esprit, la sauvegarde de cer-

tains dispositifs encore en place témoignant des principales séquences d'évolution de cet édifice majeur des Champs-Élysées, dont le pavillon du R+7 au droit des coupes existantes ou les menuiseries des baies ouvrant sur les cours.

La Commission demande enfin que l'immeuble, déjà protégé au P.L.U., puisse bénéficier d'une protection monument historique. »

### PRÉSENTATION

Le projet examiné en 2015 (séance du 24 septembre) avait pour but de réorganiser et de développer les espaces intérieurs de cet immeuble Art déco construit en 1929-1931 par l'architecte André Arfidson afin d'en accroître les potentialités économiques.

Ce PC respectait les dispositions anciennes (rétablissement des élévations et portes sur rues aujourd'hui altérées ; démolition d'un faux plafond masquant la voûte de béton translucide), tout en proposant quelques transformations. La CVP avait



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du grand hall



Vue actuelle à l'angle de l'avenue et de la rue La Boétie.



Vue actuelle du grand hall et de l'escalier dont la démolition est projetée.



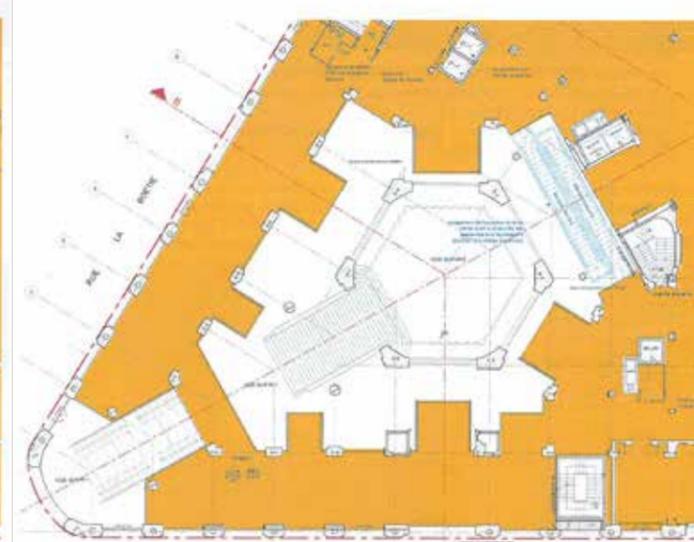
Extrait Coupe longitudinale AA' PC mai 2015.  
Les escaliers implantés suivant l'axe de composition du bâtiment.



Extrait Coupe longitudinale AA' PCM juillet 2016.  
Les escaliers implantés transversalement par rapport à l'axe de composition du bâtiment.



Extrait Plan R+2 PC mai 2015.  
La trémie existante conservée.



Extrait Plan R+2 PCM juillet 2016.  
La trémie reconfigurée, la trémie étendue pour dégager le hall central et retrouver le profil de la trémie historique, les escaliers retournés et rapprochés du Hall, les boîtes ajoutées en porte à faux.

À gauche : coupe longitudinale et plan du R+2 du projet présenté en 2015. À droite : coupe longitudinale et plan du R+2 du nouveau projet (© PCA).

apprécié ce respect des dispositions initiales des locaux de l'ancienne First National City Bank de New-York, la Commission demandant cependant la protection MH de cette adresse protégée au P.L.U., un meilleur traitement architectural des constructions présentes en terrasse et la conservation des menuiseries des baies de la cour principale.

Aujourd'hui, une demande modificative du PC initial viendrait impacter le grand hall monumental intérieur, cœur patrimonial du bâtiment, initialement respecté. Ce changement par rapport au premier projet prévoit une nouvelle distribution et une modification des planchers de l'étage en mezzanine du R+2. Ce changement impliquerait notamment la création d'une trémie par démolition partielle du R+2 et le remplacement de rives de plancher de la mezzanine et de ses garde-corps Art déco par la mise en œuvre de « boîtes » d'expression contemporaine.

#### DISCUSSION

Les membres apprécient, en cohérence avec un précédent vœu de la commission, le rétablissement de certaines dispositions d'origine comme l'éclairage zénithal du grand hall et la réouverture de la galerie commerciale, côté rue de la Boétie. D'autres s'interrogent sur la suite donnée à la demande de protection au titre des Monuments historiques.

#### RÉSOLUTION

Aucune résolution.

#### BIBLIOGRAPHIE

- *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 6, chap. 9 ; n° 1, chap. 13.
- *L'Architecte*, juin 1932, numéro 2, p. 63-72.
- Pascal Payen-Appenzeller et Brice Payen, *Champs-Élysées. Dictionnaire historique, architectural et culturel*, Paris, Ledico, 2013, p. 339-343.
- Gilles Plum, *Paris Art Déco*, Paris, Parigramme, 2008, p. 110.

## [9, RUE MIGUEL-HIDALGO ET 1-3, VILLA PAUL-VERLAINE (19<sup>E</sup> ARR.)]

### SUIVI DE VŒU

#### Surélévation et extension d'une ancienne maison d'accouchement

Pétitionnaire : M. TUIL, Antony David

SCI VERLAINE

PC PC 075 119 16 V 0032

Dossier déposé le 15/07/2016.

Fin du délai d'instruction : incomplet.

#### PROTECTION

Inclue dans une zone de protection des formes urbaines et du patrimoine architectural.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 18 mars 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 mars 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'extension d'une maison de ville construite en bordure du quartier de la Mouzaïa. La Commission, constatant que la surélévation partielle de la maison ainsi que la démolition de son pan coupé droit afin d'étendre le bâtiment le long de la villa Paul-Verlaine

« Extension côté passage d'un bâtiment de 3 niveaux à usage de bureau et d'habitation avec changement de destination des locaux de bureau à rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage en habitation (12 logements créés), création d'une mezzanine au 1<sup>er</sup> étage et démolition d'une remise sur cour.

SHON créée : 76 m<sup>2</sup>. »



Plan de démolition du R+2 du nouveau projet (© PCA).



Vue projetée vers le hall central depuis l'entrée principale (© PCA).



Extrait du P.L.U.



Vue perspective actuelle du bâtiment sur rue.



Vue projetée du hall central depuis l'espace sous la coupole (© PCA).



Vue projetée vers le hall central depuis le haut de l'escalier monumental (© PCA).



Plan du terrain avant lotissement, vers 1925 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue Miguel-Hidalgo.

ne permettraient plus de lire la construction d'origine, demande que le projet soit revu dans le sens d'une meilleure préservation de l'existant. »

### PRÉSENTATION

Le projet prévoyait une surélévation partielle et une extension de cette ancienne maison d'accouchement édifée en 1926 dans le quartier de la Mouzaïa. Suite au vœu émis par la Commission du Vieux Paris le 18 mars 2016, le pétitionnaire a déposé un nouveau permis qui le prend partiellement en compte. Il renonce à la surélévation de la maison, tout en maintenant son extension ainsi que l'ouverture du pan coupé. Cette dernière est maintenue pour donner accès à un des appartements créés car l'ancien accès principal qui desservait l'ensemble du bâtiment serait maintenant réservé à la desserte d'un seul logement. La partie construite en extension est en tout point similaire au premier projet, mais elle n'avait soulevé aucune discussion.

### DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition du pétitionnaire faisant suite au vœu de la Commission.

### RÉSOLUTION

La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet d'extension d'une maison de ville construite en bordure du quartier de la Mouzaïa.

La commission considérant que le pétitionnaire a renoncé à la surélévation partielle du bâtiment à laquelle elle s'était opposée, lève le vœu pris dans sa séance du 18 mars 2016.

### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 1549.

- Préfecture de police (Bureau d'hygiène), *Liste des docteurs en médecine, officiers de santé, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens : exerçant dans le ressort de la Préfecture de police, Paris, Impr. municipale, 1916, p. 4.*

- Annie Fourcaut, *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Grâne, Créaphis, 2000.



Élévation de la façade côté villa Paul-Verlaine, projet présenté en mars 2016 (© Anthony David Tuil).



Élévation de la façade côté villa Paul-Verlaine, nouveau projet (© Anthony David Tuil).



Vue perspective du bâtiment sur rue, projet présenté en mars 2016 (© Anthony David Tuil).



Vue perspective du bâtiment sur rue, nouveau projet (© Anthony David Tuil).



Vues axonométriques du nouveau projet (© Anthony David Tuil).

## MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M<sup>me</sup> Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Borie, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Henri Bresler, M<sup>me</sup> Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Dumont, M<sup>me</sup> Ruth Fiori, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Valérie Guillaume, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M<sup>me</sup> Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M<sup>me</sup> Monique Mosser, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M<sup>me</sup> Bénédicte Souffi, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine-Berrada, M<sup>me</sup> Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M<sup>me</sup> Gypsie Bloch, M<sup>me</sup> Céline Boulay-Esperonnier, M<sup>me</sup> Sandrine Charnoz, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M<sup>me</sup> Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M<sup>me</sup> Valérie Nahmias, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti  
Nicolas Courtin  
Laurent Favrole  
Daniel Imbert  
Sébastien Lailier  
Pauline Rossi

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Christian Rapa  
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris